



RÈGLES D'UTILISATION DU MATÉRIEL DE CLUB ET DE SÉCURITÉ

mai 2019

Le « guest » qui utilise le matériel du club prend connaissance des règles ci-dessous et s'engage à les respecter en tout temps :

- Le guest peut naviguer seul sur une planche du club dès l'âge de 10 ans (selon les conditions météorologiques et le plan d'eau)
- Le guest peut prendre sur la planche un enfant de 6 à 10 ans à condition que celui-ci porte un gilet de sécurité homologuée et adapté à son âge (selon les conditions météorologiques et le plan d'eau)
- Le guest porte le leash en tout temps, il est obligatoire ! (sauf en rivière)
- Le guest porte un gilet de sécurité ou une aide à la flottaison type Restube
- Le guest s'acquitte de sa location en versant le montant de CHF 20.- dans la caisse située dans le box du club avant l'initiation/la location
- Le guest qui n'est pas membre du club utilise le matériel du club uniquement en compagnie d'un membre du club abonné « SUPer Box », il n'est pas autorisé à naviguer sans être accompagné
- Le guest qui n'est pas membre du club suit scrupuleusement les indications de navigation, de sécurité, d'itinéraire du membre du club abonné « SUPer Box », qui l'accompagne sur l'eau et en dehors de l'eau lors de la manipulation du matériel
- Le guest déclare être en bonne forme physique, savoir parfaitement nager et ne souffrir d'aucune contre-indication médicale à la pratique du stand up paddle. Il déclare ne pas être sous l'emprise d'alcool, de drogue, de médicaments, ou de toutes autres substances, pouvant mettre sa santé, ou celle des autres, en danger lors des activités sur l'eau
- Le guest déclare posséder une assurance « responsabilité civile » prenant en charge l'ensemble des incidents ou dommages pouvant survenir lors de la pratique de sports aquatiques, plus particulièrement le stand up paddle.
- Le guest a connaissance que la personne du club qui l'accompagne n'est pas en possession d'un brevet de sauvetage ni d'une formation d'instructeur SUP
- Le guest navigue sous sa propre responsabilité et assurance, et ne pourra rendre responsable le club ou son accompagnant membre du club des éventuels dommages corporels matériels causés aux tiers ou à lui-même pendant la durée de l'initiation/de la sortie
- Le guest renonce à engager la responsabilité de l'association SUPspirit ou de son accompagnant, à quelque titre que ce soit, sauf en cas de faute grave
- Le guest n'a pas accès au box du club, seul l'abonné peut prendre et déposer le matériel loué pour la sortie
- Le guest s'assure que l'abonné a vérifié les conditions météorologiques, l'itinéraire de la sortie, qu'il connaît le plan d'eau (lac, rivière, mer) et qu'il est en pleine possession de ses moyens pour garantir une sortie sécurisée
- Le guest prend note qu'en cas de comportement inadapté et non conforme aux consignes données, l'abonné ou le club pourra l'interdire de poursuivre son initiation/sa sortie et pourra dans le pire des cas être définitivement interdit d'utilisation du matériel du club ; dans ce cas les montants déjà payés pour la location ne seront pas remboursés
- Le guest enregistre le **numéro 144 des urgences** dans son téléphone portable et s'assure de le composer en première intention en cas d'accident

Prénom/Nom du partiquant

Lieu, date et signature

Prénom/Nom de l'accompagnant (abonné/membre)

Matériel emprunté
